

Ouagadougou, le 23 AOÛT 2022

N° 22-00443 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les candidats aux **concours directs**, session de 2022, sont informés que les listes provisoires de candidature, sont publiées sur le site **www.concours.gov.bf**. Les réclamations sont recevables **jusqu'au 29 août 2022, à 23 h 59 mn.**

Les candidats ayant constaté des erreurs sur leurs **informations personnelles**, sont invités à se connecter sur la plateforme, accessible aux adresses **www.econcours.gov.bf** et **app.econcours-bf.net**, afin de pouvoir faire les corrections nécessaires.

Pour ceux dont les noms ne figurent pas sur les **listes provisoires publiées ou qui ont des difficultés de paiement des frais d'inscription**, ils sont invités à envoyer, à l'une des adresses ci-après :

- **e-mail : contact@servicepublic.gov.bf**
- **WhatsApp : 01 16 14 14 ou 07 33 22 22**, les informations suivantes :
  - ✓ Numéro de téléphone ayant servi à l'inscription ;
  - ✓ Numéro de téléphone ayant servi à générer le code OTP ;
  - ✓ Nom et prénom (s) ;
  - ✓ Numéro CNIB ;
  - ✓ Intitulé du concours direct.

Par ailleurs, les candidats sont informés que les mots de passe oubliés, peuvent être réinitialisés pour ceux dont les inscriptions en ligne ont été effectuées avec une adresse e-mail valide.

Quant aux candidats ayant la mention **NP (Non Payé)** devant leurs noms, ils sont invités à procéder au paiement des frais d'inscription, au plus tard, **le 29 août 2022, à 23 h 59 mn.** Passé ce délai, ceux qui n'auraient pas payé, ne retrouveraient plus leurs noms sur les listes définitives de candidatures.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou S*

**Hamidou SAWADOGO**  
Chevalier de l'Ordre National